

## COMMUNE DE BOUSSE

MEMBRES ELUS	17	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
MEMBRES EN FONCTION	17	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
MEMBRES PRESENTS	10	
MEMBRES VOTANTS	13	

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

#### **SEANCE DU 4 AVRIL 2024**

Date de la convocation : 27/03/2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président.

**PRESENTS** : MM. KOWALCZYK Pierre, PAULUS Roger, ROCK Jean-Baptiste, RIALLOT Gilles, BUCCI Joseph, BECKER Marcel, SIMON Fernand  
MMES. REINHARDT Renée, BAILLIART Francine, LEFORT Marie Anne

**ABSENTS EXCUSES** : M. DARMIAN Serge  
MMES. SANDROLINI Leititia, ANDRE Carole, CIPOLETTA Magali, WEBER Monique

**ABSENTES NON EXCUSEES** : MMES. BECHEIKH Aïchouba, ERNST Sophie

**PROCURATIONS DE** : Mme WEBER Monique pour Mme BAILLIART Francine  
M. DARMIAN Serge pour Mme REINHARDT Renée  
Mme SANDROLINI Leititia pour Mme LEFORT Marie Anne

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LEFORT Marie Anne

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **POINT 0 – INFORMATIONS**

- 0.a - Nomination du Secrétaire de séance
- 0.b - Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023

##### **POINT 1 – FINANCES**

- 1.a - Compte de Gestion 2023
- 1.b - Compte Administratif 2023
- 1.c - Budget Primitif 2024
- 1.d – Attribution de subventions
- 1.e – Aides alimentaires

##### **POINT 2 -DIVERS**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.  
Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

#### **0.a – INFORMATIONS : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame LEFORT Marie Anne est nommée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

#### **0.b – INFORMATIONS : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité et est entériné par signatures au registre des délibérations.

#### **1.a – FINANCES : COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'HAYANGE (Moselle) et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale.

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion de la Trésorière du Service de Gestion Comptable ;

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte de gestion de la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Hayange pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### **1.b – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Madame la Vice-Présidente présente à l'assemblée l'exécution des dépenses et des recettes de fonctionnement relatives à l'exercice 2023, dressé par Monsieur Pierre KOWALCZYK, Président, à savoir :

	Prévisions	Réalisé
Dépenses	13 055.00 €	8 558.87 €
Recettes	13 055.00 €	10 971.38 €
<b>Résultat 2023</b>		<b>2 412,51 €</b>
Résultat reporté		4 781,49 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>7 194.00 €</b>

Le Compte Administratif 2023 fait apparaître un résultat de clôture de 7 194.00 € dont le Conseil d'Administration approuve l'affectation en excédent de fonctionnement reporté inscrit au Budget Primitif 2024.

Le Conseil d'Administration, après délibération et en l'absence du Président ayant quitté la salle lors du vote, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023.
- **VALIDE** l'affectation du résultat de 7 194.00 € en excédent de fonctionnement reporté à inscrire au Budget Primitif 2024.

#### **1.c – FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil d'Administration vote, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre comme suit :

■ Dépenses de fonctionnement :	12 905.00 €
■ Recettes de fonctionnement :	12 905.00 €

#### **1.d – FINANCES : ATRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2024, les subventions suivantes :

➤ La Croix Rouge Française à HAGONDANGE	100 €
➤ Les Restos du Cœur à AUGNY	150 €
➤ La Ligue contre le Cancer à METZ	100 €

#### **1.e – FINANCES : AIDES ALIMENTAIRES**

##### **EN FAVEUR de Mme CAUCHY Karine :**

Madame CAUCHY Karine, domiciliée à BOUSSE, 6A rue de Metz, sollicite le C.C.A.S. afin d'obtenir une aide pour le règlement de ses factures d'eau et d'électricité.

L'intéressée vit seule. Au niveau professionnel, elle avait créé 2 micro-entreprises qu'elle a dû fermer en raison de la période de confinement et de ses soucis de santé. Ce changement de situation a engendré des difficultés financières et la constitution de dettes.

Ses ressources actuelles se composent d'une AAH, d'une APL et de salaires. Madame CAUCHY a réfléchi aux différentes éventualités afin de régulariser ses dettes telle que la constitution d'un dossier de surendettement. Cependant, étant en accession à la propriété, elle craint la perte de son bien immobilier.

Madame CAUCHY a réussi à trouver un emploi à mi-temps en qualité d'agent polyvalent en décembre 2023, le but étant d'augmenter ses ressources et ainsi, résorber l'ensemble de ses dettes. En effet, l'AAH et son salaire sont cumulables sur une période de 6 mois. Elle va donc apurer sur les prochains mois les impayés suivants : assurances automobile + habitation, ses charges de copropriété et sa taxe foncière. Concernant son indu CAF, elle va déposer une demande de remise de dette.

Passionnée d'équitation, elle a pu acquérir un cheval il y a quelques années lorsque sa situation professionnelle lui permettait. Du fait de son isolement massif, cet animal a une très grande importance pour elle. Ce dernier vit en pension et elle doit honorer un forfait mensuel pour cette prise en charge.

Lorsque sa situation financière s'est dégradée, une dette s'est constituée auprès du centre équestre d'un montant de 600 €. En janvier 2024, elle a été obligée de régler la totalité de cette somme pour permettre le transfert de son cheval vers une autre écurie moins onéreuse et plus proche de son domicile. En parallèle de ce paiement de 600 €, elle a aussi dû s'acquitter du nouveau forfait mensuel de 175 € et des frais de transfert de 100 €.

Malgré l'augmentation de ses ressources depuis peu, ces dépenses exceptionnelles ne lui permettent pas de rééquilibrer complètement son budget. De ce fait, le reste à vivre précaire ne lui permet pas de régulariser sa facture d'eau de 80,57 € et d'électricité de 115,74 €.

Le FSL ne peut pas être sollicité car le Quotient Familial de Madame CAUCHY est trop élevé.

Le C.C.A.S. lui a délivré le 16 janvier 2024 un bon alimentaire de 80 € plutôt que de prendre en charge directement les factures d'eau et d'électricité.

### **EN FAVEUR de Mme DANNENBERGER Solange :**

Madame DANNENBERGER Solange, domiciliée à BOUSSE, 3 impasse de la Mairie, 78 ans, retraitée, divorcée, vit seule dans une maison dont elle est locataire dans le parc public.

Ses revenus mensuels sont modestes. Elle a donc mensualisé toutes ses charges et gère de manière rigoureuse son reste à vivre pour assumer son alimentation, le poste essence et les imprévus.

En janvier 2024, elle s'est retrouvée en difficulté pour assumer son poste alimentaire jusqu'au prochain paiement de ses retraites car elle a eu des dépenses un peu plus importantes en raison des fêtes de fin d'année.

Il n'est plus possible de l'orienter vers une distribution alimentaire car son état de santé ne lui permet plus. Elle a limité fortement ses déplacements en voiture et éprouve maintenant de la peur en conduisant.

Le FSL a été sollicité pour la prise en charge de sa facture semestrielle d'eau qui s'élève à 85,63 €.

Au vu de ces éléments, Madame DANNENBERGER sollicite une aide alimentaire d'un montant de 100 € fractionné en deux fois.

Le C.C.A.S. lui a attribué le 11 janvier 2024 un bon alimentaire de 50 € et lui délivrera un deuxième bon en février, ou lorsqu'elle en aura besoin.

## **2 – DIVERS**

Le contrat d'engagement a été signé avec l'Orchestre « Les Copains d'Abord » pour l'animation du repas des seniors le dimanche 13 octobre 2024.

Remerciements de Madame BARRAUD Claudine, 11A Grand'Rue à BOUSSE, pour le colis de fin d'année.

Séance levée à 18 heures 45 minutes.

Le Président,  
Pierre KOWALCZYK,

Le Secrétaire,  
Marie Anne LEFORT,